



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/51/L.3
8 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session

Genève, 4–15 octobre 2004

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

**RÉUNION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ
Tenue le 4 octobre 2004 au Palais des Nations à Genève**

Résumé

1. Conformément au Consensus de São Paulo et en particulier au paragraphe 117, le Conseil du commerce et du développement a organisé une réunion informelle d'une demi-journée avec des représentants de la société civile et du secteur privé, afin de leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi. Ont participé à cette réunion, qui a eu lieu le 4 octobre 2004, des représentants des États membres, d'organisations de la société civile et d'entités privées.

2. La réunion a été présidée par le représentant de la Zambie en sa qualité de Vice-Président du Conseil du commerce et du développement. Après que le Président et le Secrétaire général adjoint en charge de la CNUCED eurent formulé des observations préliminaires, les participants se sont exprimés sur les points de l'ordre de jour. Un résumé de leurs vues est présenté ci-après.

Questions relatives au commerce et au développement

a) *Libéralisation du commerce*

3. Si la libéralisation rapide du commerce entraînait des gains rapides pour le développement, elle pourrait être soutenue sans réserve. Mais l'expérience acquise par les pays en développement avait montré que le rythme et les étapes de la libéralisation devaient être adaptés

à la situation de chacun. Les modalités de la libéralisation, par rapport à cette situation, jouaient un rôle déterminant dans la contribution finale de la libéralisation au développement.

Premièrement, les pays devaient renforcer leurs capacités et perfectionner leurs industries avant de pouvoir participer au commerce international. Les étapes de la libéralisation, ainsi que les interventions de l'État à l'appui des industries nationales, étaient particulièrement importantes.

Dans le cas contraire, les industries locales non préparées, surtout les petites et moyennes entreprises, auraient à faire face à des importations de plus en plus bon marché sans pouvoir les concurrencer et abandonneraient probablement toute production, ce qui aurait des conséquences néfastes dans le domaine social et pour le développement. Toute politique de commerce et de développement appropriée devrait donc envisager une libéralisation progressive du commerce. La CNUCED avait fait œuvre utile de pionnière dans cette approche de la politique commerciale et de la libéralisation du commerce grâce à ses travaux de recherche et à la collecte de données empiriques. Elle devrait continuer à favoriser le commerce Sud-Sud et à promouvoir davantage de solidarité dans le Sud.

b) ***Participation des PMA et de l'Afrique au commerce international***

4. Les débats mondiaux et régionaux actuellement consacrés au commerce et à la transformation structurelle des PMA, en tant qu'éléments nécessaires pour stimuler leur développement et réduire la pauvreté, étaient trop insidieux et prêtaient à confusion; à de nombreux égards, les problèmes fondamentaux n'étaient pas remis en cause ou étaient jugés comme faisant partie d'un tout. Trois facteurs pouvaient être considérés comme les causes essentielles de l'incapacité des PMA de participer de manière notable au commerce mondial, à savoir: a) les contraintes pesant sur l'offre, qui pouvaient limiter les échanges, mais n'étaient pas la cause fondamentale de l'incapacité des PMA d'accroître leur compétitivité. Des facteurs comme la médiocrité des infrastructures, l'absence de marchés et d'institutions fonctionnant bien ainsi que la pénurie de ressources, aussi bien humaines que financières, y contribuaient de manière importante. D'où la nécessité d'adopter des réformes économiques globales; b) les problèmes d'accès aux marchés; on pensait pouvoir y remédier en éliminant les obstacles et en ouvrant les marchés dans les pays du Nord, mais de nombreux PMA exportaient très peu même lorsque ces marchés étaient ouverts. Des programmes tels que l'initiative «Tout sauf les armes», la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique votée aux États-Unis et le Système généralisé de préférences n'avaient pas eu des effets notables dans des pays où l'offre réagissait

peu, voire pas du tout; c) les négociations à l'OMC, notamment le Cycle de Doha; elles ne pouvaient être utiles qu'en cas de réaction tangible de l'offre, ce qui ne semblait pas être le cas dans les PMA. Les pays africains étaient confrontés à une situation comparable. Les contraintes pesant sur l'offre gâchaient les chances offertes par les possibilités d'accès aux marchés. Si on n'y remédiait pas comme il convenait, il serait difficile de réaliser les Objectifs de développement du Millénaire, de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie des ménages.

5. Plusieurs obstacles devaient être levés pour intégrer davantage les PMA et l'Afrique au système commercial international. Les questions qui devaient être posées étaient les suivantes: a) l'accent mis sur les trois facteurs susmentionnés (contraintes pesant sur l'offre, accès aux marchés et négociations à l'OMC) pouvait-il concrètement promouvoir la compétitivité commerciale grâce au renforcement des capacités productives; b) de quels types d'échanges commerciaux les PMA avaient-ils besoin – pratiques commerciales loyales, commerce axé sur la croissance ou sur la réduction de la pauvreté; c) l'expansion des exportations contribuerait-elle automatiquement à réduire la pauvreté; d) n'insistait-on pas trop sur l'influence du commerce par rapport à d'autres politiques complémentaires dans les secteurs faibles, notamment l'agriculture, l'industrie et les services, et à leurs relations avec l'IED, les réformes commerciales et l'aide; et e) enfin, les initiatives commerciales multilatérales, régionales et nationales pour le développement pouvaient-elles être synchronisées et d'autres acteurs étatiques ou non étatiques pouvaient-ils être associés? Quatre domaines d'action prioritaires avaient été définis; les stratégies et politiques commerciales nationales, qui faisaient appel à des initiatives mobilisant l'ensemble de l'économie et tenant compte des intérêts nationaux; l'attention simultanée aux politiques complémentaires du commerce; la facilitation du commerce par le secteur public grâce à la création d'un environnement favorable au secteur privé; et l'attribution de rôles et de responsabilités à tous les acteurs. Les PMA devraient bénéficier de la marge d'action voulue pour définir leurs besoins prioritaires et la CNUCED devrait les y aider.

c) ***Marge d'action***

6. Le Consensus de São Paulo a marqué une avancée en soulignant la nécessité pour les gouvernements de disposer d'une marge d'action. Il fallait donc évaluer le compromis à réaliser

entre les règles et obligations internationales d'une part, et la marge d'action des gouvernements d'autre part, et trouver à terme un juste milieu entre les deux.

d) *Commerce et parité*

7. La table ronde sur la parité organisée à l'occasion de la onzième session de la Conférence avait été un succès, mais des craintes avaient été exprimées quant à l'absence de suivi actif et visible après São Paulo. Une approche volontariste était indispensable. En tant que coordonnateur du Groupe de travail des Nations Unies sur le commerce et l'égalité des sexes, la CNUCED devrait intégrer la parité dans ses propres travaux et coordonner l'action des différents organismes associés. Les activités menées dans ce domaine devraient être renforcées, en particulier à la lumière des examens à venir du suivi donné au Sommet du Millénaire et à la Conférence de Beijing, en particulier des objectifs du Millénaire et de leur réalisation. Les aspects de la question de la parité à examiner devraient notamment être les suivants: a) la parité et le débat sur la marge d'action, b) l'évaluation de l'impact de la parité sur les politiques commerciales et la libéralisation du commerce, c) la collecte de données, surtout de données ventilées par sexe illustrant les différences entre les hommes et les femmes sur le plan économique, d) les analyses et les travaux de recherche tenant compte de la parité, e) l'autonomisation des femmes en tant qu'actrices et que bénéficiaires des politiques commerciales axées sur la croissance économique. En règle générale, les questions relatives à la parité et les disparités entre hommes et femmes n'avaient pas été bien traitées aussi bien dans les politiques commerciales internationales que dans les politiques nationales. Souvent, elles n'étaient pas prises en compte, parfois en connaissance de cause ou par ignorance. L'objectif de l'atténuation de la pauvreté ne pourrait être atteint si la parité n'était pas dûment prise en compte.

e) *L'ensemble de résultats de juillet à l'OMC*

8. Le Consensus de São Paulo avait contribué à rendre possible l'adoption de «l'ensemble de résultats de juillet» par les membres de l'OMC le 1^{er} août 2004. Deux principaux signes positifs ressortaient de cette décision. En premier lieu, trois des quatre questions de Singapour avaient été supprimées de l'ordre du jour, ce qui soulageait les pays en développement d'une charge trop lourde pour leur capacité de négociation et leur évitait de mener des négociations dans de nouveaux domaines importants qui auraient davantage restreint leur marge d'action pour le

développement. En deuxième lieu, l'engagement de supprimer les subventions à l'exportation était une bonne nouvelle, même si on ne savait pas quand il se concrétiserait.

9. Certains éléments de l'ensemble de résultats de juillet étaient inquiétants. Dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, la formule proposée consistait à réduire de manière considérable et rapide les tarifs douaniers, en particulier ceux des pays en développement, mettant en péril les industries nationales non préparées. Deuxièmement, il a été proposé de consolider presque tous des droits de douane à un taux équivalent à deux fois les taux actuellement appliqués, ce qui pourrait entraîner là aussi des réductions notables. Dans le secteur de l'agriculture, si l'engagement de supprimer les subventions à l'exportation était une bonne nouvelle, il était difficile d'évaluer son incidence sur les subventions internes car il était encore possible de simplement procéder à des transferts entre catégories de soutien avec un effet négligeable sur le niveau global des versements. Par exemple, la réduction du niveau de minimis du soutien octroyé par les pays développés n'avait pas été évoquée. Concernant l'accès aux marchés, la formule proposée portait sur des réductions tarifaires plus poussées que celles du Cycle d'Uruguay. Il était très injuste que les pays développés maintiennent des mesures de soutien interne tout en exigeant que les pays en développement ouvrent davantage leurs marchés. La désignation de produits spéciaux pour les pays en développement était encourageante, mais il faudrait faire plus. En outre, la définition de ces produits spéciaux pour les pays développés n'était pas claire. Outre ces points particuliers, des questions transversales importantes telles que le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre et les préférences n'avaient pas été traitées de manière satisfaisante dans l'ensemble de résultats de juillet. Elles devraient être prioritaires, même par rapport aux négociations sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. La CNUCED avait un rôle essentiel à jouer dans le système commercial multilatéral, en particulier dans les domaines où l'OMC ne disposait pas des moyens voulus, comme les produits de base, le commerce et la technologie, le commerce et le financement, ainsi que le commerce et la mondialisation.

10. Un autre motif de préoccupation était que le processus décisionnel de l'OMC devait être rendu plus transparent et participatif. Alors que l'accord sur l'ensemble d'éléments de juillet avait été trouvé avec la participation de quelques pays choisis, l'impact des décisions adoptées se ferait ressentir dans de nombreux autres pays.

Produits de base

11. Les questions relatives aux produits de base ont été considérées comme prioritaires pour les pays en développement, comme lors de la onzième session de la Conférence. La décision prise à cette occasion de créer un groupe d'étude international des produits de base était positive. Le Groupe d'étude devrait être doté de toutes les ressources voulues pour être opérationnel dès que possible et devrait ensuite formuler des propositions fortes en matière d'évolution institutionnelle qui seraient discutées en 2005, lors de l'examen après cinq ans du suivi donné au Sommet du Millénaire. Ces propositions devraient notamment porter sur des mesures visant à mettre fin au dumping des produits agricoles par les pays développés, sur des mécanismes qui restreignent le pouvoir de marché excessif des grandes sociétés de l'agro-industrie, ainsi que sur de nouveaux dispositifs visant à gérer l'offre mondiale de produits de base. La CNUCED devrait poursuivre ses efforts en vue de briser la «conspiration du silence» sur les questions relatives aux produits de base, en mettant l'accent sur les questions structurelles et sur les politiques et pratiques qui peuvent être adoptées à plus long terme pour soulager les souffrances de centaines de milliers de petits agriculteurs. Il a été noté que de grandes disparités existaient entre les différents secteurs de produits de base et que le Groupe d'étude devrait rechercher des solutions aux problèmes de chacun d'entre eux.

L'avenir de la CNUCED

12. Pour avoir un avenir, la CNUCED devait démontrer qu'elle était utile et crédible à ses propres États membres. Si les acteurs extérieurs pouvaient juger la CNUCED pertinente, cela y contribuerait aussi. Les quatre principales fonctions que la CNUCED présentait sur son site Web comme des activités «fondamentales» ne traduisaient pas pleinement la réalité – la CNUCED faisait beaucoup plus et le faisait bien. En particulier, conformément au Consensus de São Paulo, la CNUCED devait s'efforcer: 1) de promouvoir la cohérence des politiques entre un plus grand nombre d'organes, comme le suggérait le groupe présidé par M. Cardoso; 2) d'accroître ses travaux sur la «marge d'action» afin d'aider les pays en développement à fixer leurs propres priorités de développement, ce qui impliquait aussi de revoir et de modifier le Consensus de Washington; 3) de répondre aux préoccupations urgentes de la majorité des producteurs agricoles et ruraux du monde dont l'existence et celle de leur communauté dépendaient des produits de base; 4) de favoriser l'équité et la parité entre les sexes, y compris grâce à des

évaluations de l'impact qui tenaient compte des aspects sociaux et de la parité; 5) de jouer un rôle moteur en vue de promouvoir et de défendre une contribution indépendante à l'examen des questions relatives au commerce et au développement, et de collaborer étroitement avec des groupes de la société civile; 6) de demeurer une instance où les pays en développement se réunissent pour obtenir des conseils et tirer parti d'analyses qui les aident à négocier véritablement à l'OMC; et 7) de promouvoir une adhésion plus large aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, afin de développer la responsabilité sociale des entreprises et de donner davantage la parole aux populations des pays en développement sur les modalités d'investissement et de développement au sein de leurs collectivités.

13. Dans les questions commerciales, l'accent devrait davantage être mis sur la répartition des revenus et des gains tirés du commerce mondial, lesquels étaient essentiels pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Une attention particulière devrait aussi être accordée à la promotion d'emplois «décent» aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel, en insistant sur la qualité des emplois ainsi que sur les droits et obligations des travailleurs et des employeurs.

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social

14. L'examen après cinq ans du suivi donné au Sommet du Millénaire auquel l'Assemblée générale des Nations Unies doit procéder en septembre 2005 serait l'occasion d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. La société civile élaborait des contributions à cet examen. Les conclusions se dégageant de plusieurs réunions préparatoires régionales de la société civile pourraient être riches en enseignements, en particulier concernant l'objectif 8 de développement du Millénaire. Pour accomplir des progrès réels et concrets, il fallait concilier la coopération internationale et la solidarité en faveur du développement; cette responsabilité incombait essentiellement aux pays développés.

Des organisations de la société civile des pays développés avaient besoin de mettre en place de puissantes coalitions en faveur du développement afin d'influer sur l'action des gouvernements visant à modifier le système monétaire, financier et commercial international pour atteindre les cibles définies dans l'objectif 8 de développement du Millénaire. Il fallait sensibiliser l'opinion

publique à l'impact des politiques des pays développés sur le commerce et sur les possibilités d'échange des pays en développement, afin d'abandonner autant que possible celles qui contrariaient le développement et aggravaient la pauvreté. À cet égard, la décision récente du Royaume-Uni d'annuler toutes les dettes des PMA était une bonne nouvelle.

15. Dans les négociations et accords commerciaux internationaux, il fallait veiller à respecter le développement humain et les droits de l'homme. En outre, pour accroître la contribution du commerce à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement, il fallait accorder une attention accrue aux petits agriculteurs ainsi qu'à l'accès aux marchés et à l'entrée sur les marchés de leurs produits, et développer une infrastructure commerciale d'appui, en particulier des équipements et des liaisons de transport. Au niveau national, les gouvernements devaient explicitement intégrer les Objectifs de développement du Millénaire dans leurs politiques et plans nationaux de développement, suivre régulièrement les progrès accomplis dans leur réalisation, rendre compte des résultats obtenus et prendre les mesures nécessaires pour faciliter des avancées. Dans les pays en développement, les Objectifs de développement du Millénaire devaient être adaptés à la situation de chaque pays car il ne pouvait y avoir de stratégie unique pour les intégrer dans le processus de développement. La CNUCED pouvait jouer un rôle de soutien en tant que partenaire compétent et fiable dans le suivi de la réalisation desdits objectifs. Sa participation à la réunion de haut niveau que le Conseil économique et social organise chaque année en avril était positive. Ce dialogue de haut niveau devrait être transformé en «Conseil du développement» afin d'examiner la réalisation de ces objectifs.

16. La communauté des ONG s'est félicitée de la participation active de la CNUCED au Sommet mondial sur la société de l'information, reconnaissant ainsi que les TIC étaient un élément essentiel de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire; ces derniers ne pourraient être atteints sans une coopération et une communication efficaces entre tous les acteurs du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé.

17. Les représentants d'ONG ont déclaré vouloir mobiliser leur expérience, leur créativité, leurs activités de sensibilisation, leur connaissance des réalités locales et leurs capacités pour faciliter, en joignant leurs forces à celles de la CNUCED, la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire.